CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de L'Education et des Collèges Service Informatisation des Collèges 11437

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET : Subventions pour l'aide à l'achat de ressources numériques dans le cadre du Plan Charlemagne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges (axe 2 du Plan Charlemagne), et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne les collèges sur la voie du numérique.

Le Département souhaite notamment participer au développement du numérique éducatif, avec l'ambition d'une généralisation progressive des manuels 100% numériques et le recours de plus en plus large à des ressources numériques.

Le choix du manuel numérique constitue une plus-value dans plusieurs domaines :

- alléger les cartables ;
- faire de la tablette des élèves un véritable auxiliaire pédagogique sur lequel seront installés manuels et autres ressources en permettant la production, la mutualisation et l'échange de contenus entre collégiens et équipes éducatives ;
- assurer la continuité pédagogique entre le collège et le domicile ;
- modifier les pratiques pédagogiques grâce à l'interactivité possible et l'enrichissement des ressources avec différents types de média (sons, images animées, simulations...)

Une expérimentation est menée à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 dans une dizaine de collèges publics et privés acceptant de passer au manuel numérique.

Le financement des abonnements est essentiellement assuré, à ce jour, sur des crédits d'Etat (reliquat des dotations dans le cadre du plan numérique national et dotations pour l'achat des manuels). Le Département peut compléter ces financements si nécessaires. Aussi, je vous propose d'attribuer des subventions, selon le tableau annexé, à deux collèges pour le déploiement des manuels numériques, et à un collège pour l'abonnement à des ressources numériques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL